



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



CAFÉ PLUi « Forêt »

Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?

Mardi 11 avril 2023 • 17h • Tallenay

Ouverture

- **Aurélien Laroppe** – Vice président en charge du PLUi
Grand Besançon Métropole

VERS UN PLUI CLIMATISÉ

Le PLUi est l'un des outils de déclinaison de la **transition écologique et sociale** et de traduction du ZAN.

Il s'agit concrètement de :

- Définir les **zones constructibles, à préserver ou protéger** dans la tache urbaine et établir les règles d'occupation des sols pour chaque parcelle (emprise, hauteur..)
- Localiser les **secteurs de projets, leur(s) vocation(s) - habitat, équipement, agricole, touristique, économie mixte – et leurs modalités d'aménagement**
- Identifier les secteurs à **préserver et ceux supports d'énergies renouvelables**
- Permettre la localisation de la satisfaction de tous les besoins : habitat, économie, équipements, loisirs
- Faire **évoluer les modèles d'aménagement.**

LE PLUI DE GBM – CALENDRIER

2019 : Prescription

2020 à 2022 : diagnostic stratégique et enjeux

→ **2023** : PADD

2024 : Règlement, zonage et OAP

2025 : Approbation

+ le site internet du PLUi : plui.grandbesancon.fr
l'exposition, la newsletter, films pédagogiques etc.

- P'tit déj' PLUi - mars 2022
- Réunions publiques - juin 2022
- Mobilisation du CDP, du CCH
- Défi jeune - janvier-mai 2023
- Cafés PLUi - avril/mai 2023
- Réunions publiques PADD - automne 2023



Catégorie	Date	Heure	Lieu	Thème
FORÊT	11 avril	17h00-18h30	Tallencay (sous réserve)	Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?
ÉNERGIE & BÂTIMENT	12 avril	17h00-18h30	Besançon Centre-Ville	Comment favoriser la sobriété énergétique dans le bâtiment ?
ÉCONOMIE	26 avril	17h00-18h30	Besançon Châteaufarine	Activités économiques : entre relocalisation nationale, besoins techniques d'emprise au sol et nécessité de minorer l'étalement urbain : quelles sont les marges de manœuvre ?
AGRICULTURE	03 mai	17h00-18h30	Nancray	Comment l'agriculture, en pleine mutation, pourra demain répondre aux besoins alimentaires tout en apportant des solutions innovantes pour la transition écologique et énergétique ?
HABITAT	04 mai	10h30-12h00	Pirey	Quelles nouvelles formes d'habitat pour répondre aux enjeux climatiques, de qualité de vie et de bien vivre ensemble ?

Au programme

Introduction

- Intervention de **Martial Taulemesse**, Chargé de mission interface ressource & 1ère transformation du bois à **FIBOIS Bourgogne Franche-Comté**

Expressions/débats

- Temps d'échanges

Rappel des objectifs de la rencontre

Un temps d'échanges dédié aux acteurs socio-économiques

- Identifier collectivement des orientations pour anticiper la rédaction des règles du PLUi
- Expression des forces et contraintes par les acteurs socio-économiques du territoire



Avec la participation des membres du **Conseil de développement participatif du Grand Besançon**

→ Observation, appropriation des débats et restitution par un avis de synthèse

Intervention

Martial Taulemesse, Chargé de mission interface ressource & 1ère transformation du bois à FIBOIS Bourgogne Franche-Comté.





Cafés PLUi – Grand Besançon Métropole

-

Atelier Forêt

Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?

11 avril 2023 / 17h-18h30 Tallenay

Introduction

Martial Taulemesse, Chargé de mission à FIBOIS Bourgogne-Franche-Comté

Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

✓ Présentation de Fibois BFC

- **Association loi 1901** pour toute la filière forêt-bois
- Équipe de 11 personnes sur la **Bourgogne-Franche-Comté (1 site à Besançon et 1 site à Dijon)**
- **Nos principales missions** en faveur de la filière :
 - Animation et représentation de la filière
 - Communication grand public
 - Mise en réseau, organisation d'événements
 - Porteur de projets pour l'intérêt de la filière et gestion de crises
 - Soutien aux entreprises et montage de projets collaboratifs, accompagnements spécifiques (projets de chaudières bois,...)
 - Promotion des savoir-faire et prescription du matériau bois
 - Suivi de la filière (observatoires, études, etc.)



REPRÉSENTER,
FÉDÉRER, ANIMER



PROMOUVOIR
& VALORISER



SE RENCONTRER
& ÉCHANGER

Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

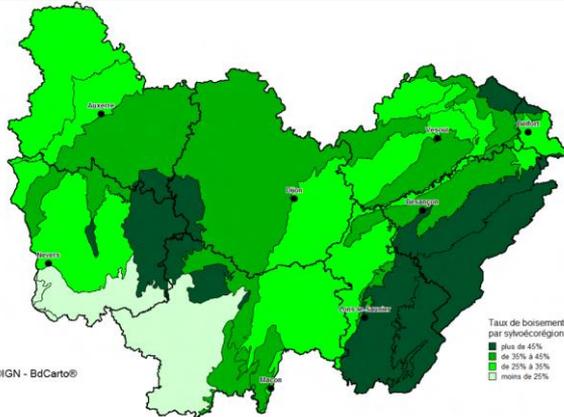
Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés

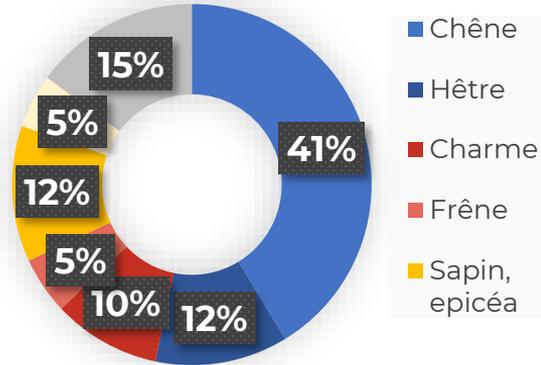
La forêt

Taux de boisement



Source : Agreste - IGN - Inventaire forestier national

Répartition des essences

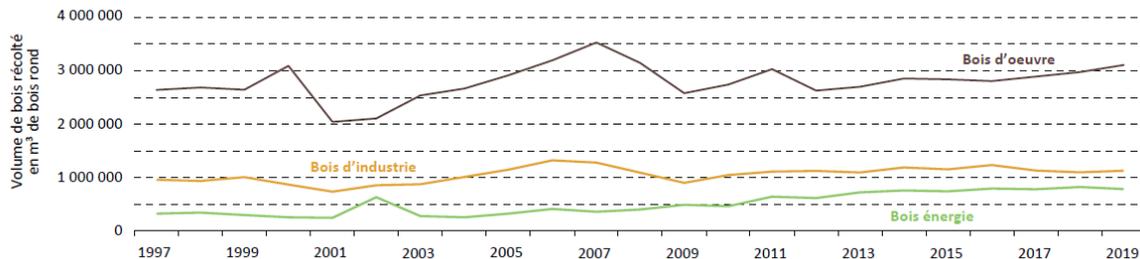


- Taux de boisement : 36 %
- 1 732 000 hectares
- Volume sur pied 384 Mm3
- Accroissement biologique : 11 Mm3/an
- Récolte de bois : 7,7 Mm3/an
- 60 % de forêts privées
- 40 % de forêts publiques
- 81 % de feuillus
- 19 % de résineux

✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés

La récolte et la transformation du bois

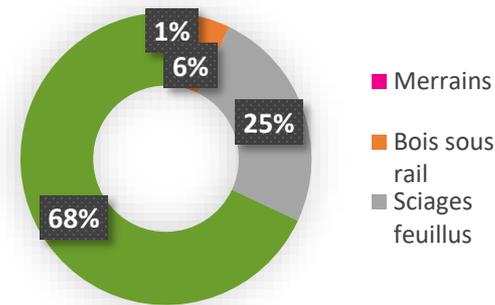
Évolution de la récolte de bois en Bourgogne-Franche-Comté de 1997 à 2019



Source : Agreste, Enquête de branche Exploitation forestière

- Environ 5 Mm³/an récoltés (en légère hausse)
- 58% Bois d'œuvre, 26% Bois d'industrie, 16% Bois énergie
- 13% de la récolte française (16% pour la part en BO)
- La BFC est l'une des principales régions productrice de BO de chêne (25% de la récolte nationale), de hêtre (23% de la récolte nationale), et de sapin, épicéa, douglas (entre 20 et 22% de la récolte nationale).
- Environ 1,4 Mm³/an de production de sciage (18% de la production française de sciages)

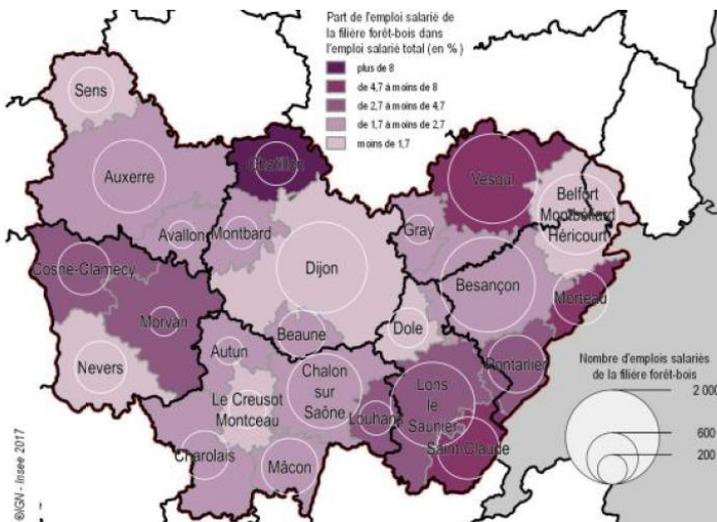
Production de sciages



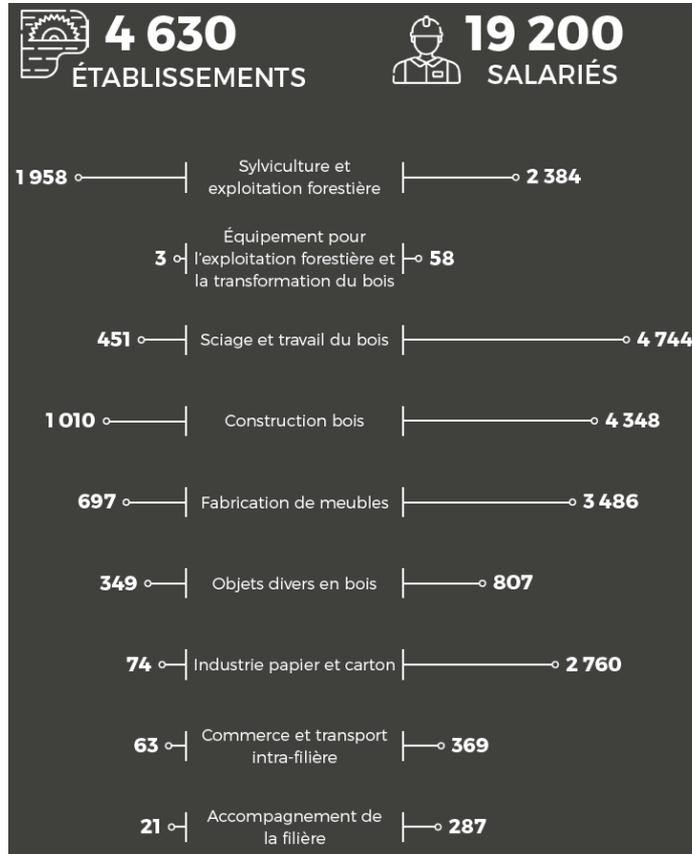
✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés

Les emplois

- Près d'un milliard d'euros de richesse dégagée en BFC : 2,2 % de la richesse produite par l'économie régionale
- En France, la filière forêt bois représente 440 000 emplois directs et indirects



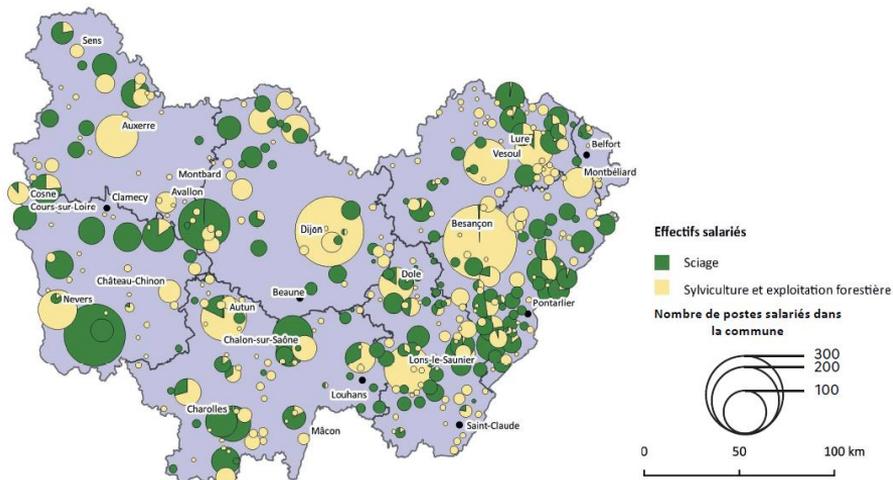
Source : Insee, Clap 2014



✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés

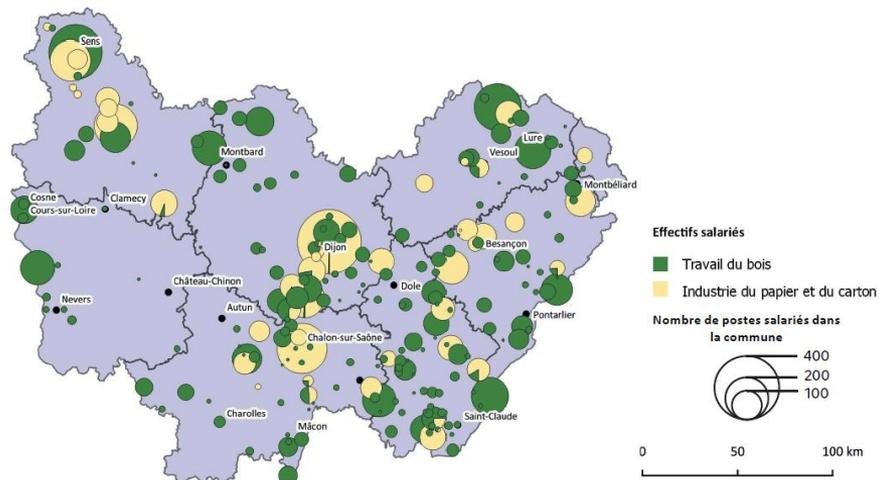
Les emplois

L'emploi salarié dans la sylviculture et les scieries



Source : Insee, Flores 2019 - Nombre de postes dernière semaine de décembre 2019

L'emploi salarié dans le travail du bois et les industries du papier et du carton



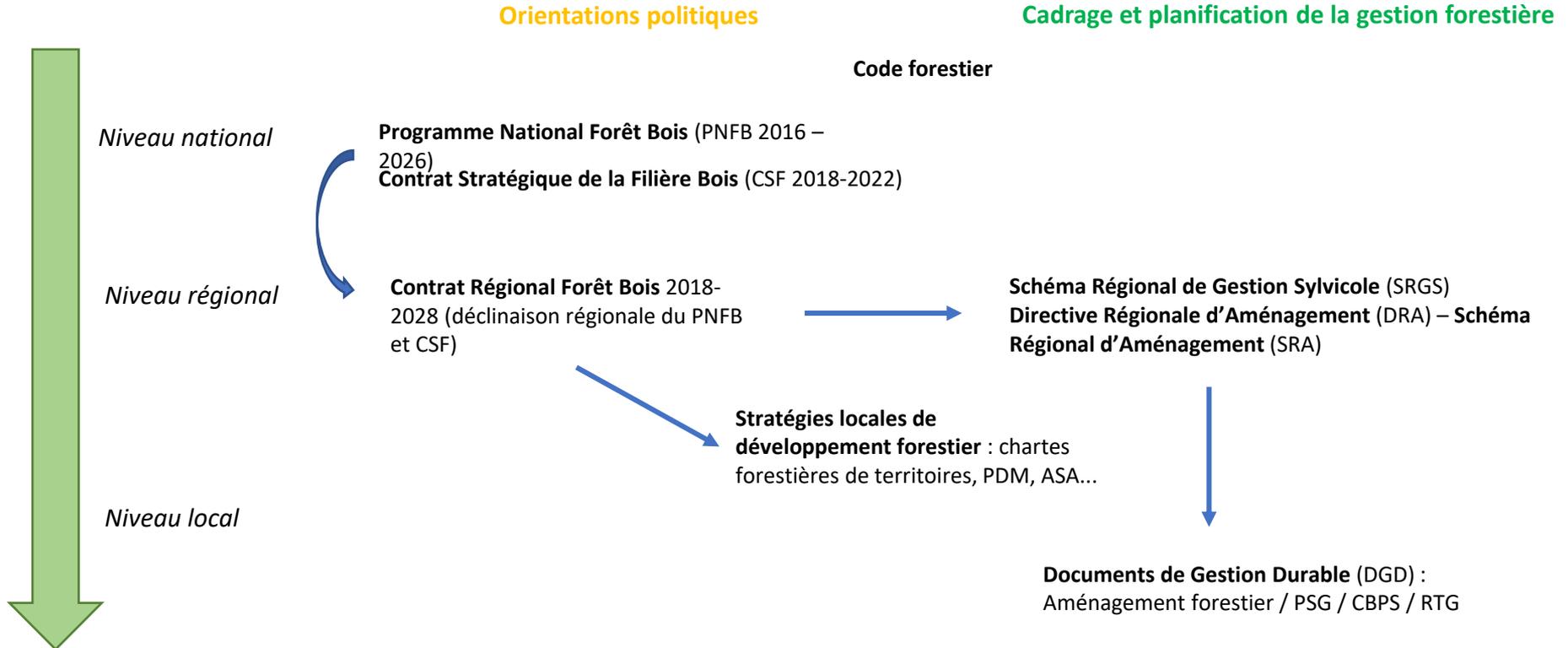
Source : Insee, Flores 2019 - Nombre de postes dernière semaine de décembre 2019

Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification



Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

- Document stratégique unique (déclinaison régionale du PNFB et CSF)
- 2018-2028
- Construit de manière collective avec les acteurs de la filière
- Animé par l'État (DRAAF), le Conseil Régional, l'interprofession Fibois BFC
- Définit la stratégie régionale pour la filière forêt-bois
 - 6 objectifs stratégiques (OS)
 - Chaque OS est décliné en objectifs opérationnels
- Sert de cadre à la mise en place des dispositifs d'aides publiques, ainsi qu'aux différentes actions d'animation des organisations professionnelles de la filière.
- « Il a pour ambition la création de richesse et donc, le développement de l'emploi grâce à la valorisation des ressources des forêts régionales, dans le strict respect d'une gestion durable. »



✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

- Objectif stratégique 1
Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle
- Objectif stratégique 2
Améliorer la compétitivité des entreprises
- Objectif stratégique 3
Développer et diversifier les marchés
- Objectif stratégique 4
Encourager les projets de territoires
- Objectif stratégique 5
Développer les compétences
- Objectif stratégique 6
Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers



✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS 1 : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle

Décliné en 12 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)	Exemple d'actions mise en place par les acteurs de la filière
OP1.1 : Améliorer les infrastructures d'accès à la ressource	<i>Aides à la desserte forestière</i>
OP1.2 : Moderniser le parc de matériel d'exploitation et de sylviculture et soutenir la profession d'entrepreneur de travaux forestiers	<i>Étude en cours sur l'état des lieux du parc matériel</i>
OP1.3 : Réduire ou compenser le morcellement	<i>Recherche des biens vacants et sans maîtres Encouragement des démarches collectives (GIEEF, PSG concertés, fruitières...) en s'appuyant notamment sur les ASA (animation, communication...)</i>
OP1.4 : Améliorer la gestion	<i>Formation pour les propriétaires</i>

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS 1 : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle

Décliné en 12 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)	Exemple d'actions mise en place par les acteurs de la filière
OP1.5 : Investir dans la sylviculture / Améliorer et renouveler dans le respect de la gestion durable	<div style="text-align: right;"> ORGANISME PRIVÉ ORGANISME PUBLIC </div> <p>Aides en faveur d'une gestion forestière exemplaire</p> <div style="text-align: right;"> <p>→ Plus de détails</p> <p>📁 Déposer un dossier</p> </div>
OP1.6 : Faciliter l'accès aux aides publiques	<i>Rédaction d'un guides des aides</i>
OP1.7 : Innover dans le financement de la gestion durable	<i>Réflexion pour la mise en place de fonds de plantation</i> <i>Mise en place d'une partenariat avec Plantons pour l'Avenir</i>
OP1.8 : Préserver ou améliorer la valeur environnementale des forêts	<i>Mise en œuvre de techniques d'exploitation alternatives (traction animale par exemple)</i>

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS 1 : Gérer nos forêts de manière dynamique, durable et multifonctionnelle

Décliné en 12 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)	Exemple d'actions mise en place par les acteurs de la filière
OP1.9 : Anticiper les changements climatiques	<p><i>Révision des catalogues de stations de station</i> <i>Mise en place d'îlots d'avenir</i></p> <div style="text-align: right;"> ORGANISME PRIVÉ ORGANISME PUBLIC Mise en place d'îlots d'avenir et de plantations mélangées expérimentales → Plus de détails 📁 Déposer un dossier </div>
OP1.10 : Lutter contre les ravageurs et pathogènes, suivre les espèces invasives	<p><i>Veille sanitaire réalisée par le Département de la Santé des Forêts</i></p>
OP1.11 : Maintenir et rétablir où il le faut l'équilibre sylvo-cynégétique	<p><i>Mise en place d'un comité sylvo-cynégétique régional (concertation sur les massif à enjeu, réunion technique de terrain)</i></p>
OP1.12 : Populiculture	<p><i>Organisation de réunions d'information pour les propriétaires forestiers</i></p>

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS2 : Améliorer la compétitivité des entreprises

Décliné en 4 objectifs opérationnels (OP)

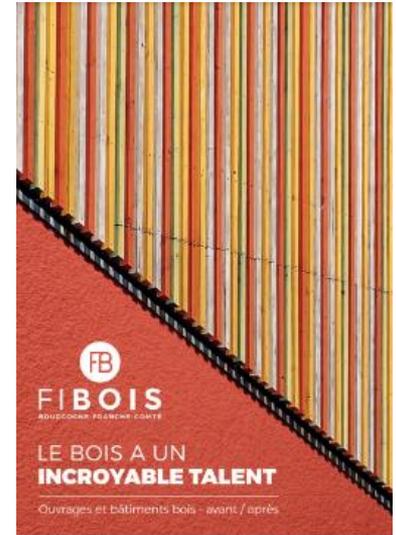
Objectifs opérationnels (OP)	Exemple d'actions mise en place par les acteurs de la filière
OP2.1 : Informer	<i>Relais d'information sur les dispositifs d'aides</i>
OP2.2 : Accompagner	<i>Mise en place d'aides pour accompagner les projet RDI des entreprises</i>
OP2.3 : Créer du lien	<i>Accompagnement de projet collaboratif (ex : Bois Croisé de Bourgogne)</i>
OP2.4 : Développer & Innover	<i>Études techniques (ex : utilisation des bois scolytés dans la construction)</i>

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS3 : Développer et diversifier les marchés

Décliné en 4 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)
OP3.1 : Développer toutes les utilisations du bois
OP3.2 : Sensibiliser et former les équipes de maîtrise d'œuvre à l'utilisation du bois
OP3.3 : Valoriser les produits et les savoir-faire locaux
OP3.4 : Favoriser le bois dans l'achat public en privilégiant le bois régional



✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS4 : Encourager les projets de territoires

Décliné en 4 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)
OP4.1 : Mettre en réseau et accompagner les territoires de projets
OP4.2 : Développer l'usage du bois en circuits courts et de proximité
OP4.3 : Mieux partager l'espace
OP4.4 : Mieux accompagner les stratégies locales de développement forestier



RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS5 : Développer les compétences

Décliné en 3 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)

OP5.1 : Rationaliser et professionnaliser l'offre de formation et développer les partenariats entreprises - centres de formation

OP5.2 : Encourager la formation sous toutes ses formes et pour tout public

OP5.3 : Faciliter l'appropriation des connaissances par les propriétaires forestiers privés et publics



**CAMPUS
DES MÉTIERS
ET DES
QUALIFICATIONS
D'EXCELLENCE**

**Forêt-Bois
Bourgogne-Franche-Comté**

MÉTIERS
FORET-BOIS-BFC.fr

FB FIBOIS
BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Tous les outils pour en savoir plus sur les métiers, la formation, l'emploi dans la filière forêt-bois.



✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale

OS6 : Améliorer l'image de la forêt, de la filière et de ses métiers

Décliné en 4 objectifs opérationnels (OP)

Objectifs opérationnels (OP)
OP6.1 : auprès des citoyens
OP6.2 : auprès des élus
OP6.3 : auprès des financeurs privés et publics
OP6.4 : auprès des scolaires



RÉSEAU DES TERRITOIRES FORESTIERS
EN BOURGOGNE-FRANCHE-COMTÉ

Atelier Forêt - *Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?*

Introduction

- ✓ Présentation de Fibois BFC
- ✓ La filière forêt-bois en BFC : les chiffres clés
- ✓ Filière forêt-bois : les différents documents d'orientation et de planification
- ✓ Le Contrat Forêt-Bois : le document d'orientation de la politique forestière régionale
- ✓ PLUi et forêt ?

✓ PLUi et forêt ?

Quelle prise en compte de la forêt dans les PLUi ?

- Le code forestier encadre déjà la gestion forestière, un **document d'urbanisme n'a pas vocation à encadrer les pratiques forestières**
- « L'élaboration d'un PLU doit permettre d'établir un règlement qui assure l'**équilibre** entre le renouvellement urbain, le développement urbain maîtrisé et l'utilisation économe des espaces naturels, la **préservation des espaces affectés aux activités agricoles et forestières**, et la protection des sites, des milieux et paysages naturels »

✓ PLUi et forêt ?

• « Zone N » :

D'après le code de l'urbanisme, il y a **5 raisons de classer des secteurs en zones naturelles et forestières, dites « zones N »**. Ce sont les secteurs de la commune, équipés ou non, à protéger en raison :

- soit de la qualité des sites, des milieux naturels, des paysages et de leur intérêt, notamment du point de vue esthétique, historique ou écologique,
- soit de l'existence d'une exploitation forestière,
- soit par leur caractère d'espaces naturels,
- soit de la nécessité de préserver ou restaurer les ressources naturelles,
- soit de la nécessité de prévenir les risques, notamment d'expansion des crues.

L'indice « Nf » : spécifique aux zones forestières. La création d'un tel zonage permet notamment de faire apparaître et de bien identifier les espaces boisés sur les documents cartographiques et de **bien identifier les activités qui s'y exercent (sylviculture, activité récréative,...)**.

Réglementation dans les zones N et Nf : seules peuvent être autorisées :

- Les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière (ex. plateforme de stockage de bois, hangar pour le matériel forestier...).
- Les constructions et installations nécessaires à des équipements collectifs ou à des services publics, dès lors qu'elles ne sont pas incompatibles avec l'exercice d'une activité agricole, pastorale ou forestière dans l'unité foncière où elles sont implantées et qu'elles ne portent pas atteinte à la sauvegarde des espaces naturels et des paysages.

✓ PLUi et forêt ?

- Les EBC : Espaces Boisés classés :

Le Code de l'urbanisme prévoit la possibilité, dans les Plans Locaux d'Urbanisme, de classer en **Espace Boisé Classé (EBC)** les bois et forêts, les haies bocagères, les parcs..., pour des motifs d'ordre paysager ou écologique.

Ce classement a pour effet :

- **d'interdire tout changement d'affectation ou mode d'occupation du sol** de nature à compromettre l'état boisé et entraîne le rejet de plein droit de toute demande d'autorisation de défrichement ;
- de **soumettre toutes les coupes et abattages à autorisation préalable** (selon le g de l'article R.421-23 du Code de l'urbanisme).

Ne sont pas soumis au dépôt d'une demande d'autorisation préalable :

- *l'enlèvement des arbres dangereux (arbres menaçant de s'écrouler) et des bois morts ;*
- *les coupes prévues dans un document de gestion durable d'une forêt privée tel un Plan Simple de Gestion, un Règlement Type de Gestion ou un Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles ;*
- *les coupes effectuées dans le cadre de l'aménagement d'une forêt relevant du régime forestier,*
- *les coupes entrant dans le cadre d'une autorisation par catégories définies par arrêté préfectoral*
- *les coupes et abattage réalisées dans le cadre de la mise en œuvre des Obligations Légales de Débroussaillage ou OLD*

✓ PLUi et forêt ?

La forêt dans les territoires :

- Un élément du patrimoine naturel
- Contribue à l'économie locale et nationale
- Résulte d'une gestion multifonctionnelle et durable qui vise à faire cohabiter les différentes vocations de la forêt (rôle économique, rôle récréatif/social, rôle environnemental)
- En somme, les attentes vis-à-vis de la forêt sont nombreuses :
 - Produire du bois et sécuriser l'approvisionnement des filières de transformation ;
 - Contribuer à la préservation de la biodiversité ;
 - Être ouverte à la pratique des activités de pleine nature ;
 - Protéger la ressource en eau...
- Dans un contexte où le changement climatique fait peser des enjeux forts sur la forêt.

Cafés PLUi – Grand Besançon Métropole

-
Atelier Forêt

Comment concilier les différents rôles de la forêt sur notre territoire ?

11 avril 2023 / 17h-18h30 Tallenay

Introduction

MERCI DE VOTRE ATTENTION



Échanges

Partagez vos attentes, précisez vos besoins

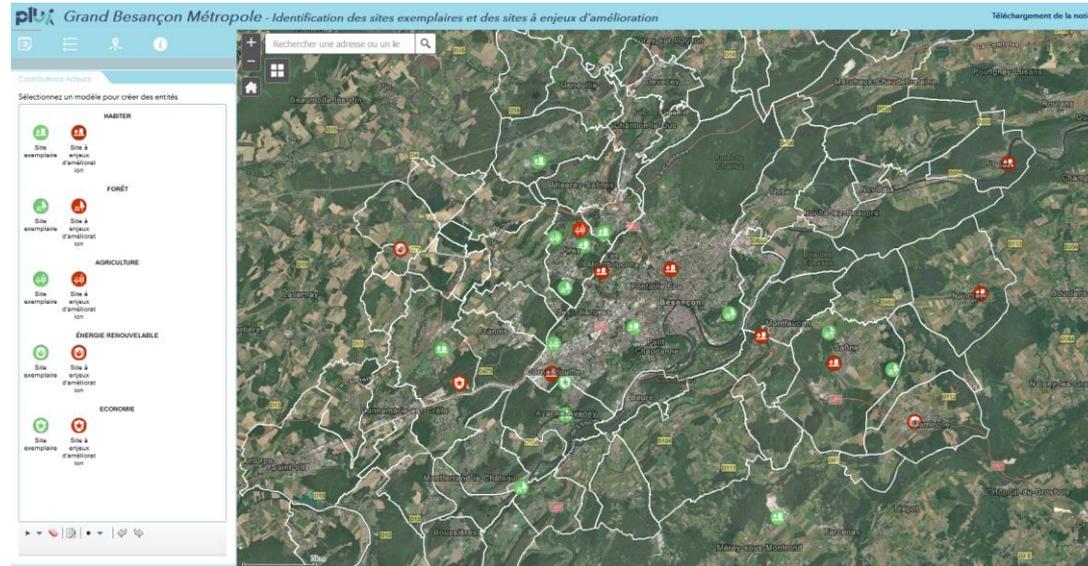


Les suites ...



Partager, participer, s'informer

Partager vos connaissances de terrain et vos attentes sur la **cartographie participative**



Recueillir et spatialiser les **initiatives et projets du territoire** permettant de répondre aux enjeux du PLUi

Identifier et spatialiser les **sites où existent des attentes ou besoins d'amélioration**

plui.grandbesancon.fr/cartographie-participative

Partager, participer, s'informer



Possibilité d'activer des **groupes de travail** sur des sujets/thématiques nécessitant des réflexions approfondies : [contactez la Mission PLUi](#)



Participer aux prochaines **réunions publiques** : [prévues à l'automne 2023](#)



Suivre l'état d'avancement du projet, s'informer : le site internet du PLUi, l'exposition, la newsletter, etc.
plui.grandbesancon.fr

Clôture

plui.grandbesancon.fr



Plan Local d'Urbanisme
Intercommunal



Grand
Besançon
Métropole

Grand Besançon Métropole
Communauté urbaine

La City – 4 rue Gabriel Plançon
25043 Besançon Cedex

Tél. 03 81 87 88 89
www.grandbesancon.fr